



Vol a l'etalage magasin carrefour

Par **gaucher**, le **17/02/2009** à **18:23**

Bonsoir à tous et merci d'avance pour vos réponses.

Ma question: Un homme se présente au centre commercial Carrefour, remplit son Kaddi d'électroménager, il passe en caisse avec un dossier à la main lui permettant de payer dans les conditions prévus par la carte pass. Il attend la carte. Il souhaite donc payer à crédit. La caissière l'informe que ce dossier n'a pas été constitué par le carrefour de cette ville mais d'une autre ville. Par conséquent, il ne peut bénéficier de cet avantage sur ce site. L'intéressé insiste, l'agent de sécurité est sollicité pour le conduire sur l'accueil Crédit Pass du magasin aux fins de voir ce qui est possible de faire. L'intéressé doit donc passer les caisses pour s'y rendre. L'agent de sécurité, lui établit donc une autorisation de passage (même autorisation établie après paiement). Cependant, l'intéressé ne se rend pas à l'accueil du magasin mais sort avec la marchandise, du magasin et regagne son domicile. Peut-il être poursuivi pour vol à l'étalage alors que l'agent de sécurité lui a signé un bon de sortie de caisse?

Etant OPJ 16, agissant dans le cadre de l'enquête préliminaire, ayant obtenu un article 78 du C.P.P. Puis-je effectuer, en extension de compétence, une interpellation à domicile et une perquisition sans me voir reprocher mon acte?

Par **frog**, le **17/02/2009** à **19:02**

[citation]Peut-il être poursuivi pour vol à l'étalage alors que l'agent de sécurité lui a signé un bon de sortie de caisse?

Etant OPJ 16[/citation]

Y'a baleine sous galet là... Surtout à voir tes autres questions, j'ai comme un doute sur ta prétendue qualité judiciaire.

Par **gaucher**, le **17/02/2009** à **19:51**

Cher Frog, premièrement je ne pense pas que vous connaître, nous n'avons pas élevé les cochons ensemble, alors essayez d'être poli si vous n'êtes pas joli, je ne me permet pas de vous tutoyer, alors soyez respectueux à votre tour, la politesse est à l'esprit ce que la grâce est au visage, de la bonté du coueur elle est la douce image et s'est la bonté qu'on chéri (Voltaire) contrairement à vous je cite mes sources de citation.

Deuxièmement, je me fout de savoir que vous remettez en doute ma qualité d'OPJ 16 peut être je le suis peut être pas et alors? Ce qui est bien sur ce genre de site c'est que l'on peut s'inventer un personnage à pour l'occasion.

Par **frog**, le **18/02/2009** à **14:22**

[citation]Ce qui est bien sur ce genre de site c'est que l'on peut s'inventer un personnage à pour l'occasion. [/citation]

Je ne pense pas que ce site ait pour vocation de permettre aux gens de laisser libre cours à leurs névroses et psychoses... :-)

Quant à la réponse à la question initiale, je veux bien l'envoyer à une adresse en @interieur.gouv.fr, là au moins on sera fixé sur la qualité de chacun.

Par **gaucher**, le **18/02/2009** à **19:11**

bonsoir Monsieur ou Mme FROG

Pour information je ne rentrerai pas dans votre jeu de la provocation, ce site n'est pas là pour ça, par conséquent cette correspondance entre vous et moi sera la dernière, je ne répondrai plus à vos messages.

Merci de votre compréhension.